

55 - Subvention à la Ligue des Droits de l'Homme - Aide à la mise en oeuvre de la fête annuelle des Droits de l'Homme

Mme MENETRIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La Ligue des Droits de l'Homme organise, le mercredi 26 septembre 2012, sa «Fête annuelle des Droits de l'Homme».

Une vingtaine d'associations locales ou ayant une antenne locale participeront à l'évènement.

Le but de cette fête est de permettre la rencontre et l'échange entre associations mais aussi l'information du public sur la thématique des Droits de l'Homme en général.

Le public peut également trouver à l'occasion de cette journée des organisations capables de répondre, le cas échéant, à des questionnements ou des préoccupations personnelles.

Cette journée se tiendra au Grand Kursaal à Besançon.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Ligue des Droits de l'Homme afin de l'aider dans la mise en oeuvre de cette journée.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574.7029 CS 10068.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 1 000 € à la Ligue des Droits de l'Homme.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.